



Membre de



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU POSTE-SOURCE RTE DE TOURNISSAN (LES PONTILS)

AVIS DE L'ASSOCIATION ECCLA

Bien que l'objet de la présente enquête publique soit la DUP « expropriation » nécessaire à la réalisation du projet de poste-source, il est bien évident que c'est sur l'ensemble du projet que nous allons faire porter nos remarques. Il n'y aurait pas eu de DUP sans ce projet.

1- Justification du projet

Premier argument. Selon la pièce 1 de la Notice explicative fournie par RTE : « *le massif des Corbières est seulement traversé du nord au sud par la ligne aérienne 400 000 volts Baixas – La Gaudière. Aucun poste électrique n'est présent sur le secteur* », de sorte que l'alimentation électrique courante de la zone des Corbières est parfois sujette à des défaillances.

Deuxième argument. Cette pièce ajoute : « *Dans le département de l'Aude, le S3REnR Occitanie prévoit un gisement EnR d'environ 1 230 MW supplémentaires à moyen terme, pour une puissance installée à ce jour de 1 106 MW. Pour permettre d'accueillir cette nouvelle production EnR sur le réseau électrique, il planifie en conséquence l'augmentation des possibilités de raccordement. Dans ce cadre, le S3REnR prévoit la création d'un nouveau poste source 400 000/225 000/20 000 volts sur la zone des Hautes-Corbières* ».

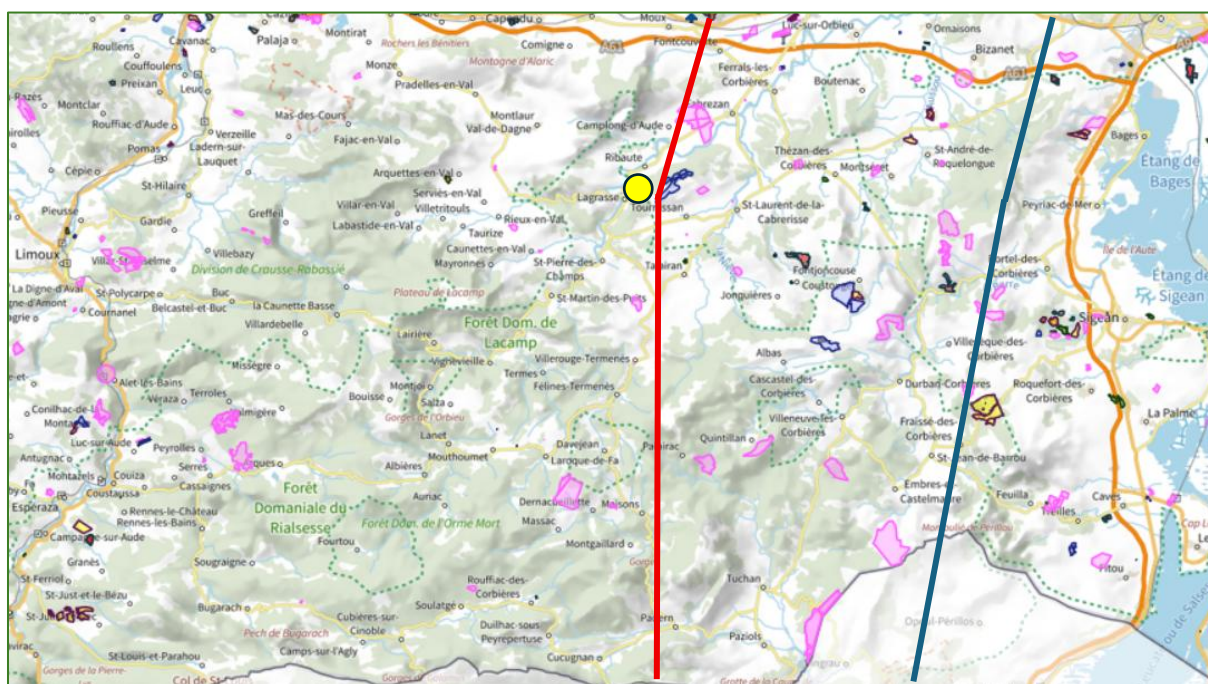
2- Remarques d'Eccla

Par rapport au premier argument : l'Association Eccla est naturellement favorable à une amélioration du réseau électrique des Corbières et au raccordement de quelques parcs photovoltaïques de taille raisonnable. Cela aurait pu se faire en installant un poste source Enedis sous la ligne à 400 kV dans les hautes-Corbières.

Par rapport au deuxième argument : le projet tel qu'il est conçu est certes conforme au S3REnR, mais nous considérons que ce schéma tient seulement compte du point de vue des opérateurs de l'énergie et ignore les impacts que peuvent générer trop d'installations EnR sur la biodiversité, le climat et les paysages. Nous pensons que le projet de poste à Tournissan constitue un gigantesque appel d'air pour les

méga-centrales PV, il provoque un foisonnement alarmant de projets, ce qui risque de défigurer les Corbières.

La carte ci-après exprime la situation actuelle, mais elle est loin d'être complète, de nombreux porteurs de projets se préparant à déposer des dossiers compatibles avec le poste-source des Pontils, selon les informations dont nous disposons.



Carte des dossiers photovoltaïques en cours (source DDTM). En jaune les dossiers en instruction, en bleu les dossiers acceptés, en rose les dossiers en projet. Le trait rouge représente la ligne 400kV, le trait noir le ligne 63 kV. Rond jaune : poste source.

3- Pourquoi faut-il être prudent en matière de consommation d'espaces NAF pour des installations PV ?

Perte de biodiversité. Bien que l'étude simplifiée d'incidence Natura 2000 fournie avec le dossier statue que ce projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 voisins, il faut se rappeler qu'à proximité du site du poste, l'Etat a accordé, encore récemment, des permis de construire à des projets de grande taille en zone naturelle, agricole ou forestière (NAF).

C'est donc à l'aune de l'emprise de tous les projets qui vont justifier ce poste source et l'alimenter, qu'il faudrait en bonne logique évaluer l'impact de cet équipement RTE sur la biodiversité des basses Corbières.

L'étude simplifiée d'incidence Natura 2000 présente des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement que nous estimons positives. En revanche, les mesures de suivi sont insuffisantes. D'une part elles sont limitées à 3 ans alors qu'une période de 5 années nous aurait semblé plus raisonnable vu l'ampleur des perturbations infligées au milieu, notamment en matière de champs électriques susceptibles d'impacter la faune.

Par ailleurs, une récente étude conjointe Eccla-Syaden a montré que les protocoles de suivi de la biodiversité sur les parcs existants étaient particulièrement indigents. Ces suivis, organisés par la DDTM, sont lacunaires et omettent de nombreux critères (entomofaune, notamment du sol, modification de la structure du sol, effets thermiques de bordure, effets thermiques verticaux). Ces suivis ne sont donc pas très fiables.

Risques accrus de feux de forêt. Le poste-source des Pontils peut, comme cela s'est produit ailleurs, être la source d'un feu éclo à l'intérieur de son emprise, qui n'aura pas de mal à se propager plus loin. Une rapide exploration internet montre les feux de postes-sources ne sont pas rares : Levallois-Perret, Pratclaux, St-Chamond, Le Bourget, Echallas, Nice... Il aurait été normal que RTE explore ce risque, compte-tenu des antécédents sur son réseau.

Mais c'est bien sûr en tenant compte de toutes les installations PV présentes et envisagées alimentant le poste de Pontils qu'il faudrait logiquement évaluer le risque de feux de forêt.

La sensibilité aux feux de forêt a atteint des sommets au mois d'août dans l'Aude, de sorte que la CDPENAF accepte désormais de discuter de ce risque. Signalons que ce risque a longtemps ignoré par le SDIS11.

Modification du micro-climat local. Les postes-sources ne sont pas directement concernés par ces effets, en revanche les parcs qui les alimentent le sont. De nombreux témoignages de riverains de panneaux PV indiquent que les champs de panneaux peuvent modifier le micro-climat local, par exemple en réchauffant la végétation naturelle ou cultivée à proximité, ce qui provoque naturellement des modifications sur la faune et la flore (que personne n'évalue à ce jour). Par ailleurs, des ascendances thermiques sont générées par l'échauffement des panneaux dont on ne connaît pas encore correctement les effets sur le régime des vents et des précipitations.

Un impact paysager négatif. Le poste-source en lui-même sera une verrue posée au bord de la RD3 reliant la plaine lézignanaise à Lagrasse et qui donne accès à de nombreux monuments historiques. L'impact sur le tourisme n'a pas été évalué et il n'y a aucune raison pour qu'il soit positif.

4- La question de la conformité avec le PLU et le SCoT du Lézignanais.

Un PLU non conforme. La DDTM a soulevé la question de la conformité avec le PLU de Tournissan. La zone d'assise du projet de poste-source étant située en secteur Ap du PLU, il est important de savoir que le règlement d'urbanisme pour ce secteur autorise « *les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière...et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages* ». Pour la DDTM, il « *faudra justifier que le projet ne porte pas atteinte à l'activité agricole et aux paysages tels que prévu pour l'ensemble de la zone A* ».

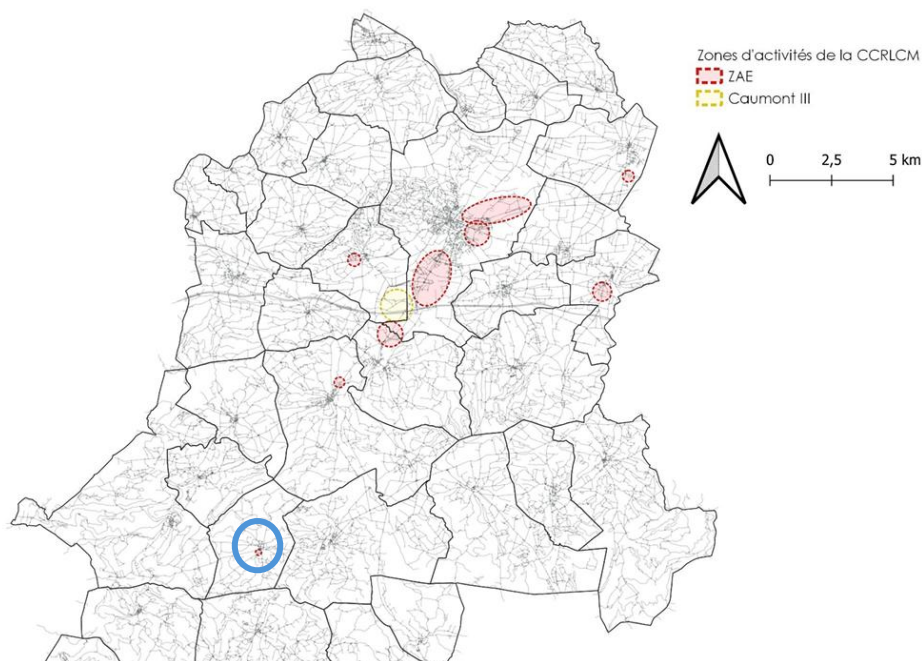
Pour l'instant, comme le remarque la DDTM dans son avis du 1 octobre 2025, les éléments fournis à ce jour par RTE n'abordent cette question et apparaissent donc insuffisants. Et, si les mots ont un sens, cela sera difficile.

Bien sûr une révision du PLU est toujours possible, mais cela prend quelque temps.

Le SCoT du Lézignanais contraint le développement des zones d'activité. Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT, en date du 5 février 2025, montre une tâche minuscule au sud du village de Tournissan, voir ci-après. Cette tâche représente probablement le poste-source des Pontils.

Le document de la CCRLCM prévoit une consommation de 30 ha de « foncier économique en extension » pour l'ensemble des communes de la Comcom sur la période 2021-2023, mais sans répartition entre communes à ce stade. 15 ha sont prévus pour la décade suivante, puis 3,75 pour les 10 années suivantes. Dans ces conditions, vu les besoins du pôle urbain lézignanais et des communes de la plaine et du Minervois, il est probable que la commune de Tournissan aura du mal à obtenir de la Comcom un quota d'ha supérieur à ceux nécessaires au poste-source.

Il semble que de plusieurs sociétés cherchent à maîtriser du foncier dans la périphérie du poste-source pour y installer des industries électriques, mais tout porte à penser que cela sera difficile.



La zone d'activité économique de Tournissan telle que prévue par le SCoT (tâche rouge dans le cercle bleu).

5- Avis d'Eccla

Pour l'ensemble des raisons évoquées précédemment, Eccla émet un avis défavorable sur ce projet de DUP.

Notre association rappelle qu'elle avait proposé un autre site moins impactant pour les paysages (sur la route Tournissan-Talairan, directement sous un pylône de la ligne à 400 kV), mais RTE a rejeté cette idée au motif que le site proposé ne permettait pas l'acheminement des énormes convois nécessaires à la construction du poste. Ce dernier a d'emblée été conçu comme une méga-structure apte à absorber la production des méga-centrales attendues aux alentours, un choix que nous n'approuvons pas.

Fait à Narbonne le 21/10/2025

Signé : Christian CREPEAU, Président d'Eccla

